

CONVENTION DE PRISE EN CHARGE

Le Domaine Saint Jean est un Foyer d'Accueil Médicalisé avec Accueil de Jour géré par l'AEDE, destiné à recevoir des personnes hommes ou femmes ayant dépassé l'âge de 20 ans et qui présentent des troubles psychiatriques ou du comportement graves mais stabilisés.

Il s'agit essentiellement de psychoses dont les troubles sont trop importants pour être compatibles avec une prise en charge en Foyer Occupationnel ou en Centre d'Aide par le Travail, mais suffisamment stabilisés pour ne pas ou ne plus relever d'une hospitalisation psychiatrique.

Article 1

..... est ou va être accueilli(e) au Domaine Saint Jean, 2 rue du Bac, 77660 Saint Jean Les Deux Jumeaux.

Compte tenu de son domicile, il/elle est actuellement suivi(e) par le Docteur, du secteur de psychiatrie dont il relève.

Article 2

Devant tout état de crise au Domaine Saint Jean, le patient pourra être orienté dans l'urgence au Centre Hospitalier de Meaux (77), et hospitalisé si cela s'avérait nécessaire.

Article 3

Si le temps d'hospitalisation devait être envisagé pour une période supérieure à plusieurs jours, la personne sera réorientée vers son secteur d'origine. Dans cette hypothèse, le secteur de psychiatrie s'engage à la reprendre en charge au sein de son service d'hospitalisation. Il en est de même si la personne venait à ne plus s'adapter au Domaine Saint Jean.

Article 4

La Direction Territoriale peut éventuellement s'engager à garder la place du résident sur le Domaine Saint Jean le temps nécessaire aux soins dans une durée limitée de 30 jours.

Fait à St Jean les Deux Jumeaux, le

Pour la Direction Territorial
Nanteuil / St Jean

Marilyne Leterme
Directrice Adjointe

Le Psychiatre Traitant ?

Dr
Chef de Service (cachet)

